

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 17 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 11 SEPTEMBRE 2025

Date d'affichage : 11 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 16

Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint, + MAYEUX M., 3ème Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J.

EXCUSES : MM. PERNAK C. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à LEBBADER D. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + GARCIA M.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2025-05-02

OBJET

Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

- En date du 9 juillet 2025, Monsieur le Maire a signé avec la société SATELEC, agence de Trith-St-Léger, l'avenant N°3 au marché d'entretien, rénovation et création d'installations d'éclairage public, d'illuminations festives, ayant pour objet de compléter les bordereaux de prix unitaires par des travaux non identifiés lors de la rédaction du DCE. L'avenant n'engendre aucune incidence financière.

Rappel des caractéristiques du marché :

Procédure adaptée : Accord cadre mono-attributaire à bons de commande

Durée : 4 années à compter du 1^{er} janvier 2024

Montant maximal du marché sur les 4 ans : 214 500 € hors taxes.

- En date du 18 août 2025, Monsieur le Maire a signé avec la CAPH, la convention d'accueil CV250543 relative à la fête d'ouverture des Scènes Plurielles le 20 septembre prochain.

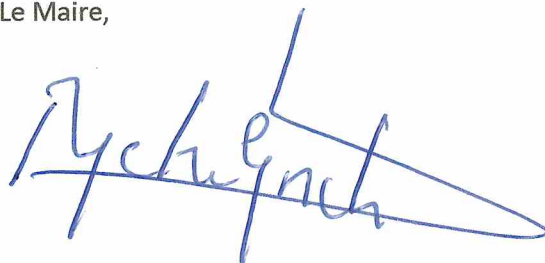
L'assemblée délibérante prend acte de ces décisions.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mariette MAYEUX

Jean-Paul RYCKELYNCK

CE DOCUMENT RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 22/09/2025
Publiée ou notifiée le 23/09/2025
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,

